

30.06.2003

B5-0342/03

Proposition de résolution (article 50)

déposée par Nelly Maes, Didier Rod, Marie-Anne Isler Béguin et Bart Staes au nom du groupe Verts/Ale

N Maes *DRod* *M Béguin*
B Staes

sur la situation en Ouganda

- A. Considérant que le mouvement rebelle "Armée de Libération du Seigneur" (Lord Resistance Army) terrorise les villageois du Nord de l'Ouganda: enlèvement des écoliers, tortures, assassinats,
 - B. Considérant que près d'un million de personnes, soit 80% de la population Ashanti, au nord de l'Ouganda, vit dans des camps de déplacés, suite aux attaques de l'ALS/LRA dont certains sans aucune protection ;
 - C. Considérant que des dizaines de milliers de civils qui fuient les attaques de l'ALS/LRA, et qui n'ont pas encore rejoint les camps, vivent dans les conditions les plus précaires ;
 - D. Considérant que l'enlèvement d'enfants par l'ALS/LRA, pour en faire des combattants ou des esclaves sexuels, est estimé à 26.000, dont 5.000 depuis un an, au moins 10.000 étant toujours détenus par les rebelles ;
 - E. Considérant que cette rébellion armée dure depuis 17 ans, que les possibilités de la réduire par la voie militaire n'ont pas donné les résultats escomptés et que les négociations de paix sont inexistantes ;
 - F. Considérant que la poursuite du conflit a entraîné une augmentation du budget de l'armée ougandaise de 23% cette année, au détriment des budgets de l'éducation et de la santé ainsi que le maintien de la loi anti - terroriste qui limite la liberté d'association et d'expression ;
 - G. Considérant que l'armée ougandaise recrute également des enfants soldats à partir de l'âge de 12 ans ;
1. Condamne fermement les violations des droits humains perpétrés par l'Armée de Libération du Seigneur à l'encontre des populations civiles en général et des enfants en particulier,
 2. Demande au gouvernement ougandais de faire tout ce qui est dans son pouvoir pour rétablir la paix dans cette région,
 3. Demande à l'Union africaine d'étudier toutes les possibilités de contribuer à la protection des populations civiles au Nord de l'Ouganda y compris en prenant des mesures à l'encontre des Etats africains qui fourniraient des armes à l'ALS/LRA ;
 4. Se félicite de l'engagement du Soudan à ne plus fournir d'aide à l'ALS/LRA et lui demande de respecter cet engagement et de le faire respecter sur son territoire ;

333.905

5. Demande au Conseil de sécurité des Nations Unies de faire le nécessaire en collaboration avec l'Union Africaine pour protéger les populations civiles au Nord de l'Ouganda,
6. Charge son Président de transmettre au Secrétaire Général des Nations Unies, au Président de l'Union Africaine, au gouvernement de l'Ouganda, à l'Assemblée Paritaire Parlementaire, à la Commission européenne, au Conseil de l'UE.

333.905